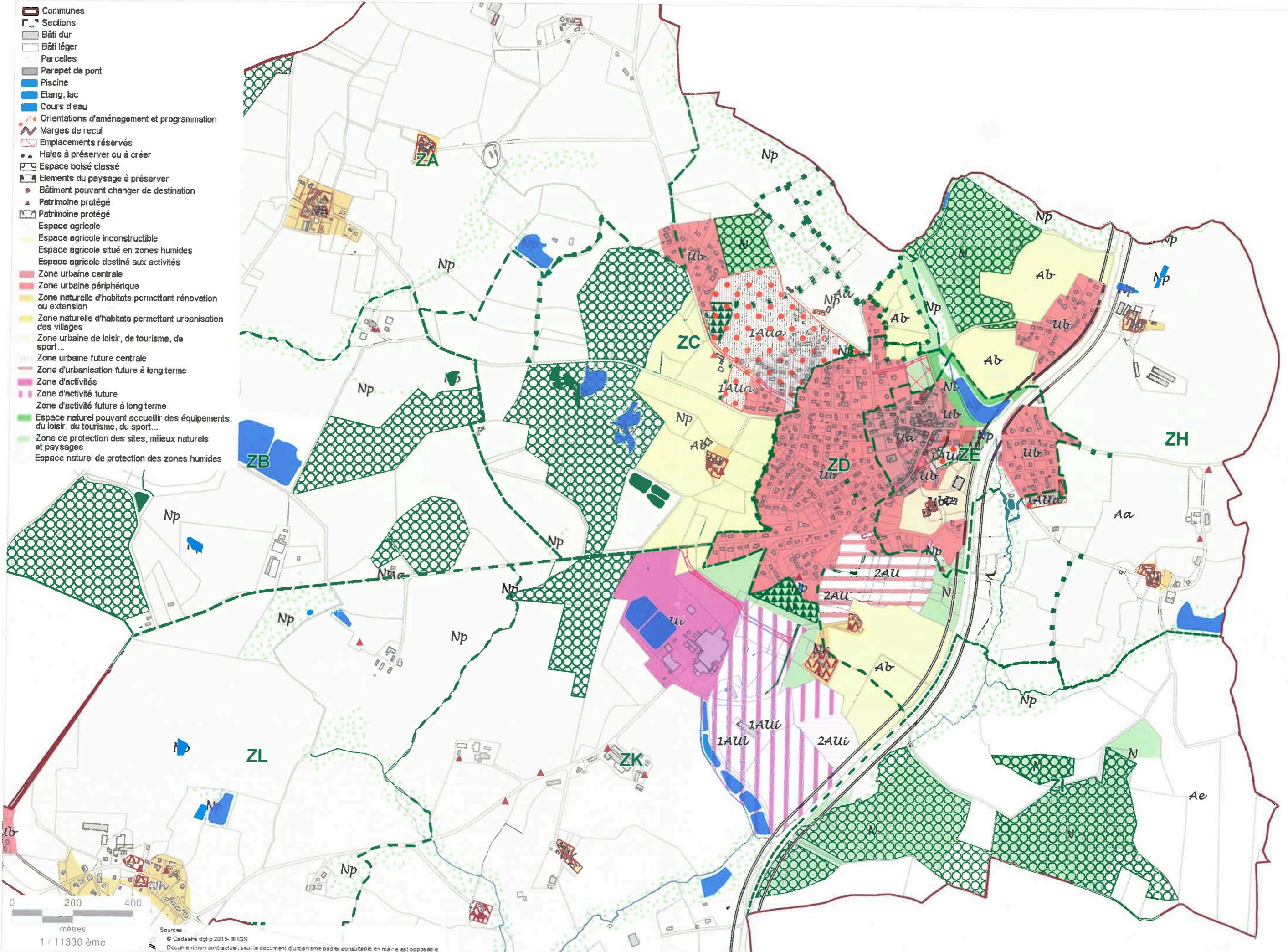


- Communes
- Sections
- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles
- Parapet de port
- Piscine
- Etang, lac
- Cours d'eau
- Orientations d'aménagement et programmation
- Marges de recul
- Emplacements réservés
- Haies à préserver ou à créer
- Espace boisé classé
- Elements du paysage à préserver
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Patrimoine protégé
- Patrimoine protégé
- Espace agricole
- Espace agricole inconstructible
- Espace agricole situé en zones humides
- Espace agricole destiné aux activités
- Zone urbaine centrale
- Zone urbaine périphérique
- Zone naturelle d'habitats permettant rénovation ou extension
- Zone naturelle d'habitats permettant urbanisation des villages
- Zone urbaine de loisir, de tourisme, de sport...
- Zone urbaine future centrale
- Zone d'urbanisation future à long terme
- Zone d'activités
- Zone d'activité future
- Zone d'activité future à long terme
- Espace naturel pouvant accueillir des équipements, du loisir, du tourisme, du sport...
- Zone de protection des sites, milieux naturels et paysages
- Espace naturel de protection des zones humides



0 200 400
mètres
1 / 11330 ème

Sources :
© Cadastre d'gfp 2015- © IGN
Document non contractuel, seule document d'urbanisme papier consultable en mairie est opposable